

Céder part de la maison à ma compagne

Par Pipols, le 03/10/2014 à 17:56

Je souhaite savoir comment céder au mieux une part de ma maison à ma compagne, je m'explique :

- Je possède une maison que j'ai acheté seul en 2009, 180 000, avant de la rencontrer
- il me reste 40 000 € de crédit à rembourser
- ma compagne souhaite posséder une part de la maison pour des raisons psychologique déjà et également pour participer au financement de travaux, car tant qu'elle ne possède pas une partie de la maison elle ne souhaite pas financer de travaux, ce qui est logique.
- nous ne sommes pas marié mais avons 1 enfant

Je me dis que compte tenu de son revenu, je pourrai lui céder 40 000 € ce qui correspond au restant de mon crédit, ainsi elle aurait une part de la maison qui correspondrait au prorata entre 40 000 / 180 000

Quelle est la meilleure option juridique pour faire cette opération ? Auprès de qui voir ? Quel cout ? Est-ce pertinent ?

Merci d'avance.